



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 074-217400365-20251009-DEL25\_10\_25-DE

S<sup>2</sup>LOW

## Mairie de BLUFFY (74290)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

15/10/2025

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

03/10/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, Mme Annie REVOL.

**EXCUSES** : M. Laurent SEVESTRE, pouvoir à Annie REVOL

**ABSENTS** : M. Olivier WEILAND, M. Benjamin EXCOFFIER.

*Secrétaire de séance* : M. Sylvain STIHLE

*Assiste et rédige* : le secrétaire général, Gilles de MARCILLAC

## Délibération n° 25/10/25 :

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT -SEMCODA

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante que la SEMCODA, par courrier reçu le 29 juillet 2025, a sollicité la mairie à des fins de garanties d'emprunts. En effet il s'agit de l'opération Pré Guémet, soit 6 logements "PLUS" et 3 logements "PLAI" financée notamment par 4 lignes d'emprunt pour un montant total de 1 027 600 €.

Il est exposé également que la commune apporte sa garantie conjointement et pour moitié avec le Conseil départemental de Haute-Savoie.

**Vu** l'article R221-19 du Code monétaire et financier ;

**Vu** les articles L2252-1 à L2252-5, D1511-30 à D1511-35, L 5111-4 ainsi que les articles L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles 2298 et 2305 du Code Civil ;

**Vu** la proposition de contrat de prêt n° 174596 de la Caisse des Dépôts et Consignations faite à la SEMCODA ;

**Considérant** l'intérêt d'accompagner la réalisation de l'opération susmentionnée ;

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Accorde** à la SEMCODA la garantie d'emprunt partielle sur 513 800 € ;

➤ **Autorise** le maire à signer la convention idoine, jointe à la présente.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.



Le maire,  
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,  
Sylvain STIHLE



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 074-217400365-20251009-DEL26\_10\_25-DE

SLOW

## Mairie de BLUFFY (74290)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

15/10/2025

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

03/10/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLÉ, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, Mme Annie REVOL.

**EXCUSES** : M. Laurent SEVESTRE, pouvoir à Annie REVOL

**ABSENTS** : M. Olivier WEILAND, M. Benjamin EXCOFFIER.

Secrétaire de séance : M. Sylvain STIHLÉ

Assiste et rédige : le secrétaire général, Gilles de MARCILLAC

## Délibération n° 26/10/25 :

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2025**

Monsieur le maire rappelle au conseil que Monsieur ALLET-COCHE s'occupe depuis plusieurs années du gardiennage de l'église et des tâches associées. Une indemnité peut être versée et est représentative des frais exposés dans ce cadre.

**Vu** la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 29 octobre 2023 relative au montant maximum susceptible d'être alloué au gardien de l'église, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer, pour Monsieur Claude ALLET-COCHE en charge du gardiennage de l'église de Bluffy, le plafond indemnitaire qui est porté à 503,42 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

**Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

➤ **Décide** de verser à Monsieur Claude ALLET-COCHE une indemnité de **503,42 €** pour le gardiennage de l'église communale et ce au titre de l'année 2025 ;

➤ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,



Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,

Sylvain STIHLÉ



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 074-217400365-20251009-DEL27\_10\_25-DE

SLOW

## Mairie de BLUFFY (74290)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Date de mise en ligne :

15/10/2025

(Publicité en la voie électronique)

#### Date de convocation :

03/10/2025

#### Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLÉ, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, Mme Annie REVOL.

**EXCUSES** : M. Laurent SEVESTRE, pouvoir à Annie REVOL

**ABSENTS** : M. Olivier WEILAND, M. Benjamin EXCOFFIER.

*Secrétaire de séance* : M. Sylvain STIHLÉ

*Assiste et rédige* : le secrétaire général, Gilles de MARCILLAC

## Délibération n° 27/10/25 :

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 - SEMCODA**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'en vertu des dispositions de l'article L312-2-1 du Code de la construction et de l'habitat, les collectivités territoriales peuvent, en complément ou indépendamment des aides de l'Etat, ou des établissements publics de coopération intercommunale, apporter des aides destinées à la réalisation de logements locatifs sociaux, à la réhabilitation ou à la démolition de logements locatifs ainsi que de places d'hébergement, ou encore aux opérations de rénovation urbaine.

C'est dans ces conditions que la commune a été saisie par courrier en date du 03/09/2025, d'une demande de subvention, par la SEMCODA, en complément de l'aide apportée par le Grand Annecy.

L'aide demandée se porte à 31 420,40 €.

**Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à cinq voix pour, Mme REY et M. PAULY s'abstenant,**

**Considérant** les ressources communales, a l'instar des communes de moins de 500 habitants ;

➤ **Décide** de soutenir la SEMCODA par une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000 € ;

➤ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.



Le maire,  
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,  
Sylvain STIHLÉ